



Décision n° CODEP-CHA-2018-045815 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 25 septembre 2018 autorisant la société Electricité de France (EDF) à modifier de manière notable le réacteur B2 de la centrale nucléaire de Chooz (INB n°144)

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 593-15 ;

Vu le décret n° 86-243 du 18 février 1986 modifié autorisant la création par EDF de l'INB n°144 de la centrale nucléaire de Chooz ;

Vu le décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives, notamment ses articles 4 et 26 ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable transmise par courrier D305217083018 du 28 novembre 2017, ensemble les éléments complémentaires apportés par courrier D305218038620 du 4 juin 2018 et D305218064787 du 4 septembre 2018 ;

Considérant que, par courrier du 28 novembre 2017 susvisé, la société EDF a déposé une demande d'autorisation de modification de ses installations consistant en la rénovation du corps d'échange de l'aéroréfrigérant du réacteur B2 de la centrale nucléaire de Chooz et au traitement des déchets associés (modification PNPP 4552) ;

Décide :

Article 1^{er}

La société EDF, ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier l'installation nucléaire de base n°144 dans les conditions prévues par sa demande du 28 novembre 2017.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État :

- par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification,
- par les tiers, dans un délai de deux ans à compter de sa publication.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à EDF et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 25 septembre 2018

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
Le directeur général adjoint

Signé par

Julien COLLET